



Bulletin municipal N° 50

JANVIER 2020

Les élu(e)s du Conseil Municipal et le personnel de Saint Christophe vous présentent, à toutes et à tous, leurs meilleurs vœux pour l'année 2020.

Au cours de l'année 2019, le conseil municipal s'est réuni

**les 14 Janvier, 13 Février, 11 Mars, 15 Avril, 22 Mai, 24 Juin,
16 Octobre, 12 et 26 Novembre.**

Les procès-verbaux des séances sont disponibles sur le site internet de la commune (voir adresse ci-dessous) et à la mairie pour prise de connaissance.

- Les réunions sont publiques. La date et l'ordre du jour paraissent dans le journal "La Montagne" et sur le site internet.
- Certains documents (budgets, comptes administratifs, procès-verbaux ,...) sont consultables en mairie et/ou sur le site : <http://saintchristophe23.paysdegueret.fr>

LE NOËL DE SAINT CHRISTOPHE

Le samedi 14 décembre 2019, soixante-cinq adultes et dix enfants se sont retrouvés pour le traditionnel Noël à la salle communale.

Un repas convivial a été offert par la municipalité et, apparemment, très apprécié.

Le plat principal a été préparé par Monsieur Stéphane VILLETORTE du restaurant "INFLUENCE" de LA CHAPELLE TAILLEFERT et les pâtisseries confectionnées par Madame Christine DENEUX de FRANSECHES.

Le Noël des personnes âgées

Comme chaque année, la commune a offert des colis de Noël (6 paniers garnis provenant du magasin Le Cabas Creusois et 2 fleurs orchidées de la maison Glomot) aux personnes âgées de plus de 75 ans, résidant à Saint Christophe ou séjournant en maison de retraite.



Afin de vous adresser des messages d'information concernant la vie communale (genre coupures d'eau, travaux divers, arrêtés de circulation,...), nous vous proposons de nous communiquer votre adresse de messagerie.

Pour ce faire, il vous suffit de nous envoyer un message nous autorisant à vous informer par messagerie à l'adresse suivante : mairie.saint.christophe@wanadoo.fr

TARIFS LOGEMENT COMMUNAL 2020

Le loyer mensuel, après révision de prix, est fixé à 441,79 €.

Après réactualisation, les charges mensuelles de production d'eau chaude et de chauffage sont de 100,00 €.

TARIF VOTE POUR LE GITE D'ETAPE COMMUNAL 2020

- **18,00 €** par nuit et par personne et 0,33 € de taxes de séjour.

Ces dernières sont votées et perçues par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à hauteur de **0,30 €** et **0,03 €** par le Conseil Départemental de la Creuse.

TARIFS DE LA SALLE COMMUNALE 2020 (identiques à ceux de 2019)

- **Gratuit** pour les manifestations sans but lucratif des associations communales (réunions, soirées, jeux...)
- **70 €** pour les manifestations familiales des habitants de la commune (du samedi au dimanche)
- **180 €** pour les manifestations sans but lucratif des particuliers et associations extérieurs (du samedi au dimanche)
- **250 €** pour les manifestations à but lucratif des particuliers et associations extérieurs à la commune
- **40 €** pour les réunions des associations extérieures, syndicats et autres.

Une caution d'un montant de **90 €** sera demandée à tout particulier et toute association avant chaque utilisation de la salle.

TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES URBAINES

Les lois du 7 Août 2015 (dite NOTRe pour Nouvelle Organisation du Territoire de la République), puis celle du 3 Août 2018 (appelée loi Ferrand), et, enfin, celle du 28 décembre 2019 (dite loi Engagement et Proximité) ont fixé, de manière définitive, l'exercice obligatoire de ces compétences aux communautés d'agglomérations au 1er Janvier 2020. Notre collectivité n'est donc plus compétente depuis cette date. Notre commune sera représentée par un membre au conseil d'exploitation (composé de 25 membres des 25 communes adhérentes et le (la) Président (e) de l'agglomération), créé au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

TARIFS EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT 2020

votés par le Conseil Municipal

EAU POTABLE :

Prix de vente aux abonnés de Saint Christophe

Abonnement annuel : **83,00 €**, consommation de 0 à 200 m³ : **1,24€/m³**, au-delà de 200 m³ : **0,96€/m³**

La redevance **pollution d'origine domestique**, votée et prélevée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne auprès des consommateurs, a été fixée à **0,23 €/m³** (identique à 2019).

Pour l'abonnement, le paiement s'effectuera de la manière suivante : 80% en juin (soit 66,40 €) et 20% en décembre (soit 16,60 €) avec la consommation d'eau de l'année écoulée.

Prix de vente au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de La Saunière pour le compte de la commune de SAVENNES : **1,17 €/m³**.

RAPPEL : Nous demandons aux particuliers de veiller à bien isoler les compteurs d'eau pendant la période hivernale.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'ECO-VILLAGE "LA GRANGEADE " :

Abonnement annuel : **121,20 €**, le m³ traité : **1,55 €**.

La redevance pour **modernisation des réseaux de collecte**, votée et prélevée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne auprès des consommateurs, a été fixée à 0,15 €/m³ (soit une baisse de 0,03 €/m³).

Pour l'abonnement, le paiement s'effectuera comme pour la facturation de l'eau potable : 80% en juin (soit 96,96 €) et 20% en décembre (soit 24,24 €) avec la consommation d'eau de l'année.

**LE SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
A VOCATION
UNIQUE
(SIVU)**

Nous vous rappelons que cette collectivité a pour action de servir des repas chauds quotidiennement (dimanche et jours fériés compris). Ce service n'est pas exclusivement réservé aux personnes âgées : il peut être accessible en cas de perte d'autonomie momentanée (accident, maladie,...).

La commune de Saint Christophe contribue à hauteur de 3,50 € par repas distribué.

La dépense est de 1 207,50 € de janvier à fin octobre 2019.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la Mairie de Saint Victor en Marche : 05.55.52.29.18.

RÉSULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

D = Dépenses / R = Recettes

Budget Principal

- Fonctionnement 92 173,99 € (D) / 121 328,03 € (R)
- Investissement 80 268,94 € (D) / 53 623,11 € (R)

Budget Eau et Assainissement

- Exploitation 37 879,90 € (D) / 62 720,58 € (R)
- Investissement 20 992,96 € (D) / 37 628,52 € (R)

BUDGETS COMMUNAUX

(équilibrés en dépenses et recettes)

ADOPTES EN 2019 par le conseil municipal

Budget Principal

- Fonctionnement 105 745,20 €
- Investissement 56 307,39 €

Budget Eau et Assainissement

- Exploitation 62 860,68 €
- Investissement 44 777,16 €

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX VOTES EN 2019 PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

La valeur locative des biens est fixée, quant à elle, par l'Assemblée Nationale (Loi de Finances).

- **Taxe d'habitation** 8,26 %
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** 9,38 %
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** 60,66 %

soit le maintien des taux pour 2019 par rapport à ceux de 2018.

OPERATIONS REALISEES EN 2019

1. Travaux communs de nettoyage du Bien de Section au village "Le Masforeau",
2. Travaux d'entretien des voies communales et des chemins ruraux (fauchage, débroussaillage, entretien superficiel des chaussées,...) et sur les ouvrages (bâtiments, captage, station d'épuration filtre à roseaux,...),
3. Travaux sur les ouvrages du réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) : Couvertures du réservoir du Bourg et de la station du Masgiral, mise en place d'une armoire électrique réglementaire et sécurisée. Montant total de l'opération 20 537,23 € TTC. Une subvention d'un montant de 6 845,74 € a été attribuée à la commune par les services de l'Etat, au titre de la **Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**, correspondant à 40 % du montant HT,
4. Remplacement de l'alarme détection incendie défectueuse de la salle communale et du gîte d'étape (2 784,38 € TTC),
5. Confection de caniveau et de dallage en granite autour du monument aux morts (montant de 5 994,00 € TTC) avec comme financement une subvention de l'Etat (**DETR**) de 1 748,25 €,
6. Travaux de réfection de la voie communale et création des fossés au village "Le Masgiral" : coût total de l'opération 18 639,76 € TTC. Une subvention des services de l'Etat (**DETR**) a été obtenue à hauteur de 6 582,10 €,
7. Réparation de la chaudière bois,
8. Trente-cinq personnes ont assisté à la réunion publique d'information concernant la sécheresse et la rareté de la ressource du captage du Masgiral.

Un grand Merci aux élu(e)s et bénévoles de la commune pour les sérieux coups de main (présence et mise à disposition de matériels).

welcome
bienvenue
bienvenida
benvenuto
willkommen
welkom
bem-vindo

BIENVENUE aux nouveaux habitants !

Village "Le Masgiral" :

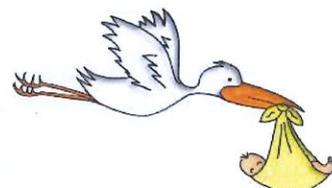
Mme Leslie TOURRET et M. Anthony BESSET et leur fils Alexis

Village "La Grangeade" :

M. Franck GARNIER
Mme Sandrine BODEAU
M. Benoît CANONGE

NAISSANCES EN 2019 !

Line, Gaïa CHAISNE LEOTY née le 18 Septembre (Le Bourg)
Alexis, Denis, Didier BESSET TOURRET né le 20 Septembre (Le Masgiral)



ILS NOUS ONT QUITTES en 2019

Messieurs Robert VOISIN et Patrick RENON



Du nouveau sur Saint Christophe

Une Assistante Maternelle sur la Commune !

Madame Bérengère ROSSIGNOL

12 La Grangeade

Tél.: 06.31.14.88.81



LA VIE ASSOCIATIVE DE SAINT CHRISTOPHE

Rendez-vous sportifs 2020

ATHLÉTIC TRIAL CLUB de SAINT CHRISTOPHE (ATC) :

- Du 30 Mai au 1er Juin : 40^{ème} anniversaire de la manche française du Championnat du monde de Trial à Saint Christophe.
- Du 11 au 14 Juillet 2020 : Les 4 jours de la Creuse à SARDENT,
Renseignements : J. F. NEYRAUD ☎ 05. 55.52.77.73 06.24.84.82.89

ASCET 23 :

- Le dimanche 26 Avril (matin) : Les "Foulées Orange" (course pédestre), .

Renseignements : Jean-Louis LEGAY 06.30.58.73.42 — Marilyne LAVAUD 05.55.51.69.67

ascet.associations.oh.ddt-23@i-carre.net

MAIRIE DE SAINT CHRISTOPHE

Tel./Fax : 05.55.52.74.03

E-mail : mairie.saint.christophe@wanadoo.fr

Lundi et Mercredi : 9 h – 12 h - Vendredi : 13 h 30 – 16 h 30

Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez vous

Site: <http://saintchristophe23.paysdegueret.fr>



TARIFICATION INCITATIVE : BILAN ET PERSPECTIVES

Cela fait déjà plusieurs mois que la tarification incitative a été mise en place sur l'ensemble des communes d'Évolis 23* (hors Guéret). Malgré un ressenti positif de la part de la population et des résultats probants dès la première année sur les territoires pilotes, des méconnaissances subsistent et des incivilités sont à déplorer.

UN PREMIER BILAN POSITIF

Si sa mise en place date de janvier 2018, la Tarification Incitative est le fruit d'une longue réflexion, dont le but était de travailler à la réduction de la quantité de déchets ménagers traités, afin d'anticiper les futures hausses des coûts de traitement et de les maîtriser.

Et le bilan de la première année sur les territoires pilotes est très positif, car si la production d'ordures ménagères était de 209kg/habitant/an en 2017, elle avoisine désormais les 120 kg/habitant/an en 2018. Les résultats du premier semestre 2019 confirment la tendance.

Rappelons que dans une poubelle d'ordures ménagères, environ la moitié des déchets peut être facilement détournée de la poubelle grise** par des gestes simples comme le tri des déchets recyclables, le compostage ou encore l'utilisation des déchèteries.



Évolis 23 tient à remercier tous les usagers qui ont adopté ces nouveaux gestes.

FAIRE FACE AUX DÉBORDS ET AUX DÉPÔTS SAUVAGES

Néanmoins, il reste de nombreux sacs poubelles posés à même les trottoirs ou en pied de colonnes. Cela s'explique entre autres par le fait que certains usagers n'ont pas encore récupéré leurs bacs et/ou leur carte. Pour ceux-ci, Il est donc **urgent** d'effectuer les démarches, de préférence via le site internet d'Evolis 23. (www.evolis23.fr/obtenir-ma-carte).

Pour les usagers en bacs individuels, il est à rappeler qu'en cas de débords occasionnels, des contenants collectifs sont à disposition sur la plupart des communes du territoire et accessibles avec la carte remise en même temps que les bacs. Les cartes peuvent désormais être utilisées directement, sans activation préalable, pour quasiment tous les contenants collectifs du territoire. Si les débords sont permanents, c'est que le bac individuel attribué est trop petit. Un changement de volume de bac peut être demandé à l'adresse relationusagers@evolis23.fr ou en appelant la Ligne Info Déchets d'Evolis 23.

Par ailleurs, pour éviter les dysfonctionnements des contenants collectifs, il faut bien veiller à les utiliser correctement : ne pas bloquer ou forcer le tambour avec un sac trop gros par exemple. Cela permettra à chacun de pouvoir profiter du service plus longtemps. Evolis 23 effectue des maintenances régulières sur le matériel pour assurer la continuité du service.

La carte des emplacements des contenants collectifs est à consulter sur le site internet dans le menu « Mes Déchets » et la rubrique « Contenants collectifs ».

- Pour SAINT-CHRISTOPHE 2 SALLE COMMUNALE

Il est bien évident qu'outre les éventuelles méconnaissances, des incivilités sont également à l'origine des dépôts sauvages. Afin de lutter contre ces incivilités, des fouilles sont effectuées chaque semaine par une équipe d'agents assermentés d'Evolis 23. Depuis le début de l'année 2019, 21 courriers d'avertissement ont été adressés et 2 PV ont été transmis au commissariat et au Procureur de la République. Dès la rentrée de septembre 2019 les contrôles vont être multipliés de manière aléatoire sur l'ensemble du territoire. Gare aux récidivistes potentiels !

Ces actions peuvent être complétées par des interventions similaires des maires sur le territoire de leur propre commune.

Pour rappel, le non-respect du règlement de collecte (*exemple le dépôt en pied de colonne et non à l'intérieur*) et les dépôts sauvages sont strictement interdits et passibles de contraventions de 2^{ème} et 3^{ème} classe sanctionnées par une amende qui s'élève de 150 à 450,00 € selon les cas (*voir 3000€ en cas de récidive de dépôt à l'aide d'une voiture*).

A titre de comparaison, la levée d'un bac de 120L correspond à 3€.



Bac 120L présenté à la collecte / Dépôt sauvage

Par ailleurs, et parce que la sensibilisation vaut mieux que la répression, Evolis 23 a mis au point cet été, en collaboration avec différents acteurs du territoire (représentants du tourisme, municipalités, ONF etc.), une campagne de communication à destination des touristes sur la gestion des déchets sur le territoire. Plus d'une cinquantaine d'hébergements touristiques ont déjà téléchargé le kit de communication disponible sur le site internet d'Evolis 23 (www.evolis23.fr/tourisme-et-dechets).



Une campagne d'affichage contre les incivilités est également programmée pour la rentrée de septembre

Notre territoire est beau, respectons-le !

Nous contacter

Plusieurs agents se relaient en permanence à la Ligne Info Déchets, mais face aux nombreuses sollicitations des administrés, il est parfois compliqué de joindre les services d'Evolis 23. C'est pourquoi le site internet a été doté de nombreux outils et formulaires pour permettre aux usagers d'accéder directement et rapidement aux réponses à leurs questions sans passer par le téléphone. Le service est également disponible par mail à relationsusagers@evolis23.fr.

Pour toute question, merci de contacter la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06, ou rendez-vous sur www.evolis23.fr.

CONTACTS :

Pauline JAY / pauline.jay@evolis23.fr
Olivia CHATENET / olivia.chatenet@evolis23.fr
service.communication@evolis23.fr
tél. 05 55 89 86 12

* Ajain, Anzême, Arrènes, Augères, Aulon, Azat-Chatenet, Azérables, Bazelat, Bénévent l'Abbaye, Bonnat, Le Bourg d'Hem, La Brionne, Bussière Dunoise, La Celle-Dunoise, La Cellette, Ceyroux, Chambon Sainte-Croix, Chamborand, Champsanglard, La Chapelle Baloue, La Chapelle Taillefert, Chatelus-le-Marcheix, Chatelus Malvaleix, Chéniers, Colondannes, Crozant, Dun-Le-Palestel, Fleurat, La Forêt du Temple, Fresselines, Fursac, Gartempe, Genouillac, Glénic, Le Grand-Bourg, Guéret, Jalesches, Janailat, Jouillat, Lafat, Lépinas, Linard, Lizières, Lourdoueix Saint-Pierre, Maison Feyne, Maisonnisses, Malval, Marsac, Mazeirat, Measnes, Montaigut Le Blanc, Mortroux, Mourioux-Vieilleville, Moutier-Malcard, Naillat, Noth, Nouzerolles, Nouziers, Peyrabout, Roches, Sagnat, Saint-Agnant-de-Versillat, Saint-Christophe, Saint-Dizier-les-Domains, Sainte-Feyre, Saint-Eloi, Saint-Fiel, Saint-Germain-Beaupré, Saint-Goussaud, Saint-Laurent, Saint-Léger-Bridereix, Saint-Léger-le-Guéretois, Saint-Maurice La Souterraine, Saint-Priest-la-Feuille, Saint-Priest-la-Plaine, Saint-Sébastien, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Sulpice-le-Dunois, Saint-Sulpice-le-Guéretois, Saint-Vaury, Saint-Victor en Marche, Saint-Yrieix-les-Bois, Sardent, La Saunière, Savennes, La Souterraine, Tercillat, Vareilles, Villard.

** selon la caractérisation de 2015 sur les ordures ménagères d'Evolis 23



Nos précieuses forêts

2019 restera comme une année marquante au niveau du climat. Avec un fort déficit en eau et des températures extrêmes cumulées avec les épisodes chauds et secs des années passées, les forêts ont souffert.

Attaques d'insectes, maladies, dépérissements sont apparus çà et là. Pourtant, on observe une étonnante résilience de nos

forêts face à ce bouleversement climatique.

Dans l'ensemble, une forêt équilibrée, en harmonie avec son terroir (ce que les forestiers nomment la station), résiste particulièrement bien aux coups de chaleur et au manque d'eau. Cet automne, les arbres ont d'ailleurs gardé longtemps leurs feuilles comme pour compenser les moments difficiles vécus. Cette faculté d'adaptation nous montre que nous apprenons en permanence et que l'écosystème forestier est un système précieux et complexe qu'il faut préserver.

L'enseignement que nous pouvons en tirer est qu'il faut prendre soin des forêts tant qu'elles sont encore debout. Cela passe par des actes simples :

- Une surveillance continue des peuplements,

- La nécessité de réaliser des coupes régulières pour éclaircir les peuplements et donner de la lumière. Ces coupes d'amélioration équilibrées favorisent les plus beaux arbres, éliminent les individus malades sources de contamination.

- Le maintien d'un couvert continu, notamment en favorisant la régénération naturelle plutôt que des coupes rases.



Enfin, le forestier et le propriétaire doivent être patient, notion que nous perdons au fil du temps. Le gain immédiat est souvent contradictoire avec la multifonctionnalité et la croissance lente des arbres. Avec le temps, la forme des troncs s'améliore, les semis apparaissent, la diversité se renforce.

Si la coupe rase reste un acte parfois nécessaire quand tous les autres scénarios ont été écartés, dans la plupart des cas, le maintien des peuplements sur pied avec des coupes douces reste la meilleure solution pour lutter contre les bouleversements climatiques, préserver la ressource en eau, améliorer la qualité des bois et ... nous offrir de beaux paysages.



**Pour tout renseignement : Laurent RIVIERE –
Animateur de la charte forestière – 05 55 52 31 56**

(Rédacteur de l'article)

TRAVAUX ENVISAGES EN 2020

1. Enfouissement des réseaux électrique et téléphonique au village "Le Masforeau". Cette opération était inscrite au budget primitif 2019 du **Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC)** et réalisée conjointement avec **ORANGE**. Le début des travaux est prévu au mois d'Avril. Cette opération est prise en charge à 100 % par le **SDEC** pour le réseau basse tension. Pour le réseau téléphonique, **ORANGE** participe à hauteur de 84 %, le restant étant la quote-part communale.

En 2021, **ENEDIS** procédera, à sa charge, à la réfection complète de la ligne moyenne tension (HTA) entre La Grangeade et le Masforeau.

Une réunion publique pour les habitants des villages " Le Masforeau" et "Le Theil" sera organisée pour expliciter les contraintes liées à ces travaux.

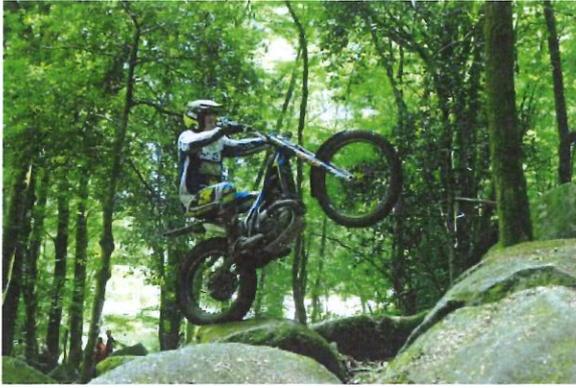
2. Suite à l'opération citée ci-dessus, l'éclairage public sera entièrement réhabilité. Les subventions de l'Etat (**DETR**) et du **SDEC** sont attribuées (65 % du montant HT).
3. Toujours suite à cette opération, des travaux de grosses réparations aux voies communales du Masforeau seront entrepris si la commune obtient des financements (demande en cours).
4. Continuité de la mise en valeur du site de la consulte du Docteur Ferdinand Villard 3^{ème} tranche : confection d'un caniveau en granite, si obtention de financement (demande en cours).



Les élections municipales auront lieu **les dimanches 15 et 22 mars 2020**.

Pour ces élections, il sera possible de s'inscrire sur la liste électorale **jusqu'au 7 février 2020** (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription au plus tard le 31 décembre de l'année précédant le scrutin).

Depuis le 11 mars dernier, un nouveau service destiné à tous les électeurs et électrices est accessible sur **Service-Public.fr** : la démarche d'interrogation de la situation électorale (ISE), développée en partenariat avec **le ministère de l'intérieur** et **l'INSEE**, permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription.



ATHLETIC TRIAL CLUB

ATC Saint Christophe

Bilan 2019 et Perspectives 2020

L'année 2019 a commencé par un stage trial de deux jours au mois de février encadré par Benoit DAGNICOURT sur le secteur des Caurades, commune de SARDENT. Celui-ci a été suivi de 4 journées de roulage jusqu'à l'épreuve de trial au départ du hameau des Caurades du 7 avril 2019. La participation a été de 100 pilotes venus de l'Auvergne, du Poitou, du Centre et du Limousin ainsi que 7 jeunes de 6 à 11 ans dans le cadre "initiation à la pratique du trial".

Les traditionnels 4 jours de la Creuse se sont déroulés du 11 au 14 juillet 2019 recevant encore cette année près de 290 pilotes venus de toute l'Europe. Nous remercions vivement les communes, les propriétaires de terrain ainsi que tous les bénévoles et associations sardentaises qui se joignent à nous pour la réussite de cette manifestation.

La saison s'est achevée avec un stage trial qui a eu lieu les 16 et 17 novembre.

Cette saison, les pilotes de l'ATC ont fièrement défendu les couleurs du club avec :

Stéphane PAULET, champion de France vétérans, 3^{ème} du trophée zone Est de la Ligue Nouvelle Aquitaine (NA) et 3^{ème} du trophée interdépartemental Marche Auvergne Limousin en classe S2

Antoine DURIS, vice-champion de France Espoir 2, champion Ligue NA de S3+, vainqueur du trophée zone Est de la Ligue NA et vainqueur du trophée interdépartemental Marche Auvergne Limousin en classe S3+

Jamie ROBERTS, second en catégorie OPEN des trophées zone Est de la Ligue NA et vainqueur du trophée interdépartemental Marche Auvergne Limousin

Maxime VINCENT, Second du Championnat de Ligue NA, vainqueur de trophée zone Est de la Ligue NA et vainqueur du trophée interdépartemental Marche Auvergne Limousin en classe S3+

Marion VINCENT, 3^{ème} du championnat de Ligue NA et 2^{ème} féminine 2^{ème} du trophée zone Est de la Ligue NA et vainqueur du trophée interdépartemental Marche Auvergne Limousin en classe S4.

Séverine NEYRAUD, **Francis DENIS** et **Bernard AMATHIEUX** se sont vu récompenser par la Fédération Française des médaillés Jeunesse et Sport au titre des trophées des bénévoles. **Catherine KOHEN** et **Pascal MAROT** se sont vu décerner par le ministère la médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports.

Pour 2020, l'ATC organise le **5 avril** un trial national au départ du village des Caurades, du **11 au 14 juillet 2020 les 40^{èmes}** **4 jours de trial international de la Creuse** ainsi que deux stages de pilotage en cours de saison.

Dossier suivi par :
Nelly DOS SANTOS
Tél : 05 55 45 20 93
Romain GARENNE
Tél : 05 55 45 20 62
Fax : 05 55 45 20 09
Mèl : DR86-SES87@insee.fr

Monsieur le Maire
Le Bourg
23000 SAINT-CHRISTOPHE

Poitiers le 06 janvier 2020
N°2019_45121_DR86-SES87

Objet : Enquête Statistique sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV).

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise de février à avril 2020 une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie.

L'enquête est réalisée sur un échantillon d'environ 16 000 logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Certains d'entre eux se situent dans votre commune.

Les ménages qui y habitent seront interrogés par Madame MASSICARD Yvette, enquêtrice de l'Insee, munie d'une carte officielle. Ils seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêtrice sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou par voie de presse. À cet effet, l'Insee met à votre disposition un **kit de communication**. Son contenu est détaillé en pièce jointe.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressaient à vos services, je vous serais obligé(e) de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee, sur la page dédiée : <https://www.insee.fr/fr/information/4230346>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice régionale de Nouvelle-Aquitaine



Fabienne LE HELLAYE

Mise à disposition d'un kit de communication pour accompagner l'enquête « SRCV » 2020

Pour informer les ménages sélectionnés et les inviter à répondre au questionnaire, l'Insee a mis en place une campagne de communication qui met l'accent sur l'utilité de cette enquête, et vous propose un kit de communication.

Le kit comprend :

- une page spécifique décrivant cette enquête sur Insee.fr
- 2 bannières au format différent : carré (800 px) & rectangulaire (573*90 px)
- une affiche au format A3
- un programme de tweets
- une brève présentation de l'enquête

Tous ces supports sont téléchargeables, dès le 8 janvier 2020, à partir de la page dédiée sur Insee.fr : <https://www.insee.fr/fr/information/4230346> ;

Nous vous suggérons, pour le site internet de votre collectivité :

1. d'insérer une **bannière** sur votre site, faisant ainsi la promotion de cette enquête ;
2. de mettre le lien URL sur cette bannière, vers la **page dédiée à l'enquête « SRCV » sur Insee.fr** <https://www.insee.fr/fr/information/4230346> ;
3. de reprendre les contenus de cette présentation de l'enquête si vous souhaitez **écrire un article sur votre site** ;

Vous pouvez **publier un article dans votre journal local** en reprenant la présentation de l'enquête ou en vous en inspirant.

L'**affiche** au format A3 pourrait être apposée à l'accueil de votre mairie. Vous pouvez l'imprimer si vous le souhaitez, à partir du PDF téléchargeable **sur la page dédiée du site Insee.fr**.

Et, si vous avez un compte Twitter, nous vous proposons une série de tweets à diffuser selon le calendrier de l'enquête, soit avec un lien vers la page dédiée sur Insee.fr, soit avec le visuel de l'enquête (Cf. images des bannières fournies).

L'Insee vous remercie de vos efforts pour accompagner la réussite de l'enquête SRCV.

Si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de ces outils, n'hésitez pas à nous contacter par email : communication-institutionnelle@insee.fr

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2020A011EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2020 – Arrêté en cours de parution.

Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse vous pouvez être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. Ces réponses ainsi que les données obtenues par appariement seront conservées durant 5 années au-delà de la dernière année d'interrogation. Leur usage et leur accès sont strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'appliquent à la présente enquête.

L'Insee est seul destinataire des données identifiantes (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Les données d'identification seront conservées par le service producteur pendant la durée du panel, soit 4 ans.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Insee, que vous pouvez contacter à l'adresse figurant au bas de cette lettre. Le délégué à la protection des données pour cette opération est M. le chef de la Délégation aux systèmes d'information (DSI) que vous pouvez contacter au Ministère de l'économie et des finances à Bercy (139 Rue de Bercy, 75012 Paris). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Cnil.

